



Brèves de la CFFP – Séance du 13.04.2017

Charte des partenaires de la formation professionnelle: règles du jeu en matière de collaboration

A l'automne 2016, la CFFP a élaboré et adopté une charte pour les partenaires de la formation professionnelle, qui remplace les lignes directrices de Macolin. Cette charte a entre-temps été mise en forme et les partenaires peuvent désormais en disposer sous forme imprimée. Elle définit les principales règles du jeu en matière de collaboration à l'aide des mots clés «planifier», «décider», «mettre en œuvre» et «évaluer». Contrairement aux lignes directrices de Macolin, la charte ne se réfère pas à des thèmes ou à des projets actuels. La CFFP souhaite que cette charte soit utilisée au maximum. Etant donné que ce document ne revêt pas de caractère juridiquement contraignant, la CFFP invite tous les partenaires de la formation professionnelle à l'appliquer préventivement afin d'éviter les conflits.

→ [Vous pouvez commander la charte ici.](#)

CNC Formation professionnelle: bientôt plus de 250 diplômes classés

Dans le but de réduire la bureaucratie et d'augmenter le nombre de diplômes classés dans le cadre national des certifications (CNC), le SEFRI a mis en place une procédure simplifiée en été 2016. Ainsi, un niveau standardisé est proposé pour classer globalement chaque type de diplôme. Il est donc possible de renoncer à un classement individuel, qui constitue une démarche coûteuse. Lors de la séance du 13 avril 2017, le SEFRI a informé la CFFP que 106 nouveaux diplômes seraient classés d'ici juillet 2017, venant compléter le registre composé jusqu'alors de 155 diplômes. Parmi ces nouveaux diplômes classés, 110 d'entre eux ont fait l'objet d'une demande déposée selon la procédure simplifiée.

→ [Informations détaillées](#)

Organisations du monde du travail: leur définition doit à nouveau être revue

La CFFP continue de travailler sur la question de la Commission de gestion du Conseil national portant sur la définition de la notion d'organisations du monde du travail (Ortra). Par la même occasion, le SEFRI propose de clarifier les tâches des différents acteurs de la formation professionnelle. Il voit dans ce travail une mission stratégique pour les organisations faïtières, et opérative pour les organes responsables. Au sein de la CFFP, les avis divergent. Alors que certains membres saluent la proposition, d'autres demandent des précisions supplémentaires. Ces derniers sont notamment d'avis que la notion d'Ortra doit également être définie en tant que terme générique. Le secrétariat de la CFFP révisera la proposition en fonction des avis récoltés et la soumettra à nouveau à la CFFP.

→ [Informations détaillées](#)

Décisions des partenaires: accent sur les réussites

Sur recommandation de la Commission de gestion du Conseil national, le secrétariat de la CFFP a élaboré une proposition pour mettre en œuvre les mesures décidées par les partenaires de la formation professionnelle de manière plus concrète et collaborative. Dès 2019, les partenaires de la formation professionnelle devront en outre décider de leurs priorités thématiques pour le message FRI 2021-2024. La CFFP approuve cette procédure, qui devrait permettre de réduire le nombre de décisions, tout en les rendant plus contraignantes. La commission y voit également des avantages concernant le message FRI. Si les partenaires de la formation professionnelle s'entendent sur des mesures concrètes, les moyens correspondants pour la formation professionnelle pourraient être débloqués.

Instruments de surveillance: la CFFP compte sur les chiffres clés

Conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle, les cantons veillent à assurer la surveillance de la formation professionnelle initiale. La Confédération exerce la haute surveillance sur l'exécution de cette tâche par les cantons. Dans un rapport publié en mars 2016, la Commission de gestion du Conseil national a cherché à savoir si la Confédération disposait de suffisamment d'instruments de surveillance. Afin de répondre à cette question, la CFFP a recommandé au SEFRI, lors d'une réunion en août 2016, de tableer sur la transparence (chiffres clés) plutôt que sur la création de nouveaux instruments de surveillance. Suite à cette recommandation, l'Observatoire de la formation professionnelle de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) a élaboré une proposition contenant 25 chiffres clés. La plupart des chiffres clés existent déjà aujourd'hui et leur assemblage n'entraînerait pas de frais supplémentaires. Sur le principe, la CFFP est favorable à cette proposition. Elle suggère toutefois de développer les chiffres clés pour en faire des indicateurs et de réfléchir à leur utilisation. Ces réactions seront transmises à l'IFFP, conjointement au mandat correspondant.